



Syndicat
National des
Professionnel·le·s
de la Petite Enfance

Enquête judiciaire contre Aurore Bergé : une victoire pour la transparence et la qualité de l'accueil en crèche

Guénange, le 31 janvier 2025 – Le Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance (SNPPE) prend acte de l'ouverture d'une information judiciaire par la Cour de justice de la République à l'encontre d'Aurore Bergé pour "faux témoignage" en commission d'enquête parlementaire. Cette enquête marque une avancée importante dans la lutte pour la transparence et contre l'influence délétère des lobbys du secteur privé lucratif dans la petite enfance.

Depuis sa création, le SNPPE alerte sur les dérives des grands groupes privés lucratifs qui privilégient les profits au détriment des conditions de travail des professionnels et de la qualité d'accueil des jeunes enfants. L'enquête journalistique de Victor Castanet dans *Les Ogres* a mis en lumière des pratiques inacceptables et des connivences troublantes entre certains responsables politiques et la Fédération française des entreprises de crèches (FFEC). Nous nous félicitons que la justice se saisisse de cette affaire afin de faire toute la lumière sur les faits dénoncés.

Le SNPPE souligne que cette procédure judiciaire vient confirmer la nécessité de réformes ambitieuses pour garantir la qualité d'accueil dans les crèches. Nous

saluons à ce titre le positionnement du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, exprimé dans le courrier adressé par Mme Catherine Vautrin à l'Association des Maires de France (AMF). Ce courrier réaffirme l'engagement du gouvernement à renforcer les exigences de qualification et d'encadrement dans les micro-crèches, en alignant leurs normes sur celles des crèches classiques. Il rappelle également que la qualité de l'accueil est un impératif pour l'attractivité des métiers et pour la sécurité des enfants.

Le SNPPE rappelle que la marchandisation de la petite enfance nuit gravement aux professionnels et aux familles. Il est urgent que les pouvoirs publics prennent des mesures fortes pour garantir une véritable transparence, un encadrement strict des pratiques des entreprises privées lucratives et un renforcement du service public de la petite enfance.

Nous continuerons à défendre les droits des professionnel.le.s et des enfants contre les dérives d'un système qui sacrifie l'intérêt général au profit de logiques purement financières. Cette procédure judiciaire doit marquer un tournant et permettre de rétablir une gouvernance basée sur l'intérêt des enfants et des familles, et non sur les intérêts privés.

Le SNPPE reste mobilisé et déterminé à agir pour un accueil de qualité et des conditions de travail dignes pour l'ensemble des professionnel.le.s de la petite enfance.